***Ville de Saint John***

**Lignes directrices pour les petites subventions aux communautés ethnoculturelles  
(Projet pilote)**

Le **programme de subventions aux communautés ethnoculturelles de** la ville de Saint John est établi afin d’atteindre l’objectif de la ville de devenir la communauté la plus accueillante du Canada.

# Le programme fournira un soutien financier, sous forme de petites subventions, pour l’établissement ou le développement de **groupes communautaires ethnoculturels** à Saint John. Une organisation ethnoculturelle est définie par les caractéristiques partagées par les membres du groupe, notamment le pays d’origine ou l’ascendance. Il s’agit d’un programme pilote. Les subventions seront obtenues par l’entremise d’un concours de candidature sur la base du principe du « premier arrivé, premier servi ». Les demandes seront examinées en permanence, ce qui signifie que dès le premier jour, les demandes pourront être acceptées et les subventions attribuées au fur et à mesure de leur examen. Les demandes pourront être reçues de façon continue et accordées au fur et à mesure jusqu’à épuisement des fonds. Les subventions seront accordées une seule fois, après que la demande aura été examinée et qu’un mandat de subvention aura été signé par le demandeur. Il ne sera pas nécessaire d’attendre une date précise pour recevoir la subvention. Les candidats peuvent remplir le formulaire de demande en ligne en anglais ou en français, qui se trouve sur le site Web de la ville Saint John, dans la section Communauté, à l’adresse suivante <http://saintjohn.ca/en/community> ou <http://saintjohn.ca/fr/communaute>

# 

# **Options de petites subventions aux communautés ethnoculturelles :**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Subvention d’établissement des communautés ethnoculturelles :** *Financement jusqu’à 1 000 $ ou soutien non financier*  Ce programme s’adresse aux nouveaux groupes qui souhaitent s’établir officiellement et se constituer en organisme sans but lucratif.  **Types de soutien admissibles :**  Recherche de nom; frais de constitution en société sans but lucratif; conseils pour remplir les formulaires; rédaction du mandat; établissement d’un conseil d’administration; location de salles pour les réunions initiales, y compris les petits frais de restauration; marketing; ouverture d’un compte bancaire; achat de chèques et du matériel de bureau nécessaire. |
|  | **Subvention pour la sensibilisation aux questions ethnoculturelles :**  *Financement jusqu’à 1 000 $*  Ce service s’adresse aux groupes qui sont officiellement établis en tant qu’organismes sans but lucratif et qui souhaitent promouvoir leur association ou aider de nouveaux membres potentiels à la trouver. Seuls seront admissibles les articles ou les services de fournisseurs qui peuvent être facturés directement à la ville de Saint John.  **Types de soutien admissibles :**  Conception graphique pour la production de logos; soutien à la création d’un site Web, d’une plateforme de médias sociaux, d’une campagne de promotion ou de dépenses publicitaires pour attirer de nouveaux membres. |

**Exemples :**

La municipalité peut payer pour des éléments qui sont directement facturés à la ville de Saint John. Voici des exemples de candidats et/ou de projets/activités qui ***pourraient bénéficier***d’un financement ou d’un soutien non financier :

* paiement ou conseils pour la constitution en société;
* paiement de la recherche de nom;
* création d’un site Web de groupe;
* création d’un logo ou d’un dessin pour représenter le groupe;
* aide au développement de l’image de marque, du marketing et du site Web (doit être facturable à la ville de SJ);
* conseils sur la création d’un mandat;
* conseils pour l’établissement d’un conseil d’administration;
* achat d’un drapeau de pays pour la levée du drapeau à l’hôtel de ville;
* achat d’un drapeau de pays pour utilisation par un groupe ethnoculturel;
* signalisation de bienvenue/arrivée.

**Conditions d’application :**

# une demande dûment remplie répondant aux principales questions, indiquant si votre groupe est constitué en société ou non, et précisant le montant que votre groupe souhaite obtenir;

* inclure un document indiquant votre budget et les capacités non financières dont votre groupe dispose déjà;
* soumettez votre demande en ligne et joignez les documents supplémentaires avec le formulaire de demande en ligne (saintjohn.ca/fr/communaute) ou imprimez et remettez les documents au comptoir du service à la clientèle à l’entrée principale de l’hôtel de ville (adresse au bas de la demande).

**Processus de candidature :**

Les candidatures sont ouvertes jusqu’à épuisement des fonds. En raison de la nature du programme pilote, la ville de Saint John ne peut accepter que les dépenses qui peuvent être directement facturées à la ville. Les questions et clarifications peuvent être envoyées à [life@saintjohn.ca](mailto:life@saintjohn.ca)   
  
\* Veuillez prévoir une semaine pour que le personnel reçoive et passe en revue votre demande.